



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



Comité syndical du 10 décembre 2020 Orientations budgétaires 2021

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».*

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présentent en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

I) Pré-bilan 2020

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

1. Deuxième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité

Les négociations entre le SIECF et ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 01/01/2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri-annuel d'investissement d'ENEDIS pour un montant de 10 millions d'Euros.

Depuis le 01/01/2019, le SIECF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2020

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2020, sous la maîtrise d'ouvrage du SIECF. A ce jour :

* 4 chantiers sont terminés ou quasi terminés : Bollezeele (Périmètre ABF), Drincham, Thiennes, Hondegheem

* 3 chantiers sont en cours : Bierne, Caëstre, Godewaersvelde (Phase 2 Chemin du Meulewaelle)

Les 7 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 2512 mètres linéaires dont 1311 m de fils nus.

Le chantier de Steenvoorde est reporté au 1^{er} trimestre 2021 en raison d'impératifs techniques concernant les autres réseaux (eaux, assainissement) indépendants du SIECF TE. Le chantier de Winnezele sera lancé fin 2020/début 2021.

Le chantier de Socx est également en cours de réalisation, il s'agit d'un chantier d'enfouissement réalisé en dehors du programme d'aide ENEDIS.

Malgré l'épidémie de COVID 19 et le confinement de mi-mars à mi-mai 2020, le SIECF TE Flandre a réalisé le programme de travaux prévus avec ENEDIS.

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, le SIECF TE récupère désormais la TVA directement auprès des services fiscaux.

3. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

Dans la cadre de sa compétence AODE gaz, le SIECF a financé le reste à charge des travaux d'extension du réseau de gaz sur la commune de Steenvoorde, pour permettre la desserte de la zone d'activités de la CCFI. Dans ce cadre, la participation du SIECF aux travaux est remboursable par GRDF dans un délai de 8 ans, si l'extension devient rentable. Une convention a été signée en ce sens avec GRDF, fin 2018. Le chantier a été achevé début 2020.

Le SIECF a signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Volckerinckhove (Raccordement sur le réseau de Nieurlet via Lederzeele) fin 2019, le chantier est actuellement en cours entre Volckerinckhove et Nieurlet. Il sera achevé pour décembre 2020.

Le SIECF a également signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Wemaers-Cappel (Raccordement sur le réseau de Bollezeele via Arnèke). Le chantier devrait commencer en 2021, dans ce cadre le SIECF prendra à sa charge une extension visant à raccorder un quartier d'Arnèke. Ce projet sera subventionné par le Département du Nord dans le cadre du PTS 2020.

Par ailleurs, le SIECF a lancé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappel-Brouck. Les négociations sont actuellement en cours. Ce projet sera subventionné par le Département du Nord dans le cadre du PTS 2020. Une demande d'aide (fond de concours) a été adressée à la CCHF au titre de la compétence Développement économique.

4. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2019 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF sont conformes aux prévisions budgétaires.

De même la R2 (ENEDIS) est d'un montant d'environ 92 914 € TTC. Cette somme a été utilisée pour financer des travaux dits d'Article 8.

5. Permanences précarité énergétique et services aux usagers

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le SIECF TE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette **permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire.** Pour l'année 2020 (au 30/11/2020), **494 familles (283 en électricité, 152 en gaz naturel, 2 en gaz propane et 57 pour le chèque énergie)** ont été accueillies en permanence. Le service Précarité Énergétique a également participé à une sensibilisation Energie avec l'association Unis-Cité pour les futures missions en service civique le 22 Octobre 2020.

Il est à noter que la permanence a continué à jouer son rôle auprès des familles du territoire malgré le confinement, notamment auprès des familles précaires.

Le SIECF TE dispose depuis 2019 d'une convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité, il en sera désormais de même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat est proposée à l'adoption lors de ce présent comité.

En outre, le SIECF s'associe à ENEDIS pour le déploiement d'une action en faveur de l'appropriation des compteurs communicants par les publics précaires. Cette action a connu un important frein du fait de l'épidémie COVID 19, épidémie ne permettant pas d'organiser des réunions publiques.

B) Compétences AODE et transition énergétique

1. Le programme ACTEE 1 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Le SIECF TE Flandre en partenariat avec le SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise) et la FDE 80 TE Somme (Fédération Départementale de la Somme) sont lauréat de l'Appel à projet pilote ACTEE 1. Il s'agit d'un programme porté par la FNCCR et financé par valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Dans ce cadre, le poste de l'économiste de flux du Syndicat est co-financé. En parallèle, le SIECF TE porte un vaste programme d'audits énergétiques des bâtiments publics du territoire.

Au 19/11/2020, le SIECF a réalisé 28 audits de bâtiments publics.

8 bâtiments ont été audités en régie par les services du Syndicat (7 bâtiments à Morbecque - 1 bâtiment CCFI à Cassel)

20 bâtiments dont les audits sont en cours ou réalisés par le Bureau d'études attributaire du marché ALTEREA :

COMMUNE	BATIMENT/PROJET
VIEUX BERQUIN	Complexe Centre Bourg
	Salle des Fêtes Hameau du Sec Bois
	Future Salle des Mariages
BOESCHEPE	Mairie
	Ecole V.HUGO
	Salle de Sports M. PLAMON
	Salle des Fêtes Complexe DECANTER
SAINT JANS CAPPEL	Ecole SAGARY
	Mairie
SIEGE SIECF	Bureaux, 30 rue de WAREIN
STEENE	Mairie
DRINCHAM	Mairie
UXEM	Ecole DELIGNY
NIEURLET	Mairie
	Restaurant Scolaire

SOCX	Ecole Primaire
HAZEBROUCK	Hôtel de Ville
	Espace Flandre
	Salle DESBUQUOIS

2. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le SIECF a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

4 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE 2020, à savoir Hondschoote (Ecole E Coornaert), Brouckerque (chauffage Mairie), Morbecque (Ecole Ch Perrault) et St Jans Cappel (Mairie).

2 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2020 : Oudezeele et Wormhout.

Enfin 4 projets sont aidés dans le cadre de l'appel à projet Lin (isolation des combles de bâtiments par anas de lin) en partenariat avec l'Association Yser Houck : Lederzeele (Bibliothèque), Millam (école), Merckeghem (Mairie) et Morbecque (Salle Joliot Curie).

En parallèle, le SIECF TE continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public ou bâtiments) au titre des CEE (dits CEE Classiques).

3. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en 2018 et sont en vigueur depuis le 01/01/2019.

Dans ce cadre et suite à la publication de la loi "énergie et climat" du 8 novembre 2019 qui supprime les seuils de consommation et met fin à tous les TRV (tarifs réglementés de vente de l'électricité), le SIECF TE a passé un marché subséquent pour la fourniture d'électricité (tous les sites publics, des collectivités membres de l'achat groupé d'énergie, puissance inférieure ou égale à 36kVA) en Mars 2020. L'attributaire est l'entreprise ENGIE avec une bascule des points de livraison réalisée au 1^{er} juillet 2020.

C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

Pour l'année 2020, 50 communes adhèrent à la maintenance (option B). En outre, par convention le SIECF a également entretenu les zones d'activités de la CCFI et de la CCHF.

Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance (413 Interventions au 30/09/2020.).

Les services du SIECF ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 4355 DICT (au 30/09/2020), soit une moyenne de 109 DICT/ semaine.

Enfin, 40 communes et 12 zones d'activités CCFI et 1 zone d'activités CCHF sont géo référencées (soient 11 950 points lumineux) au 31/10/2020.

Pour l'année 2020, 73 communes adhèrent à l'investissement (option A et option B confondues). L'ensemble des chantiers prévus a été réalisé ou est en cours de réalisation.

Malgré l'épidémie de COVID 19 et le confinement de mi-mars à mi-mai 2020, le SIECF TE Flandre a réalisé les objectifs prévus en matière de rénovation d'éclairage public vétuste (résorptions des éclairages vétustes types lampes boules notamment).

Dans le cadre du plan de relance financé par l'Etat, le SIECF TE est attributaire depuis quelques semaines, d'une subvention DSIL PLAN DE RELANCE pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 416 230 €, pour un montant de travaux éligibles de 3 052 056 €HT, les travaux ont débutés au dernier trimestre 2020 et se poursuivront en 2021.

D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Dans le cadre de la compétence télécom numérique, le SIECF TE a réalisé **5 Interventions techniques sur le réseau radio (au 30/11/2020)**.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (20 € / prise). Il faut toutefois noter que le SIECF s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 € / prise)

Une réunion publique concernant le déploiement de la fibre a été organisée avec Axione et le Syndicat Mixte Numérique à Nieppe. Le rythme habituel des réunions publiques a été interrompu en raison de la crise sanitaire COVID 19. Un document de communication à destination des habitants a donc été préparé par les services du Syndicat Mixte Numérique et les services du SIECF TE.

Depuis l'été 2019, le SIECF reçoit environ 20 appels téléphoniques/emails relatifs au déploiement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier sinon elle est transmise pour traitement à Axione et / ou syndicat numérique.

E) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le SIECF TE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et la CCFI. Dans ce cadre, le Syndicat dispose d'un réseau de 25 bornes IRVE (Bornes de type 22kVA / 2 points de charge par borne).

Le syndicat a offert à chaque Commune, qui l'a souhaité, une borne. Cette mesure était prévue pour les années 2018 et 2019. Cette mesure a été reconduite pour 2020 et 2021.

Les bornes sont actuellement accessibles avec un badge, elles sont interoperables et elles ont intégré la supervision régionale depuis le 1^{er} Octobre 2020.

En outre, le SIECF TE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' du Département du Nord. Dans ce cadre, le SIECF TE lance des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre. La première expérimentation est en cours à Oxelaëre.

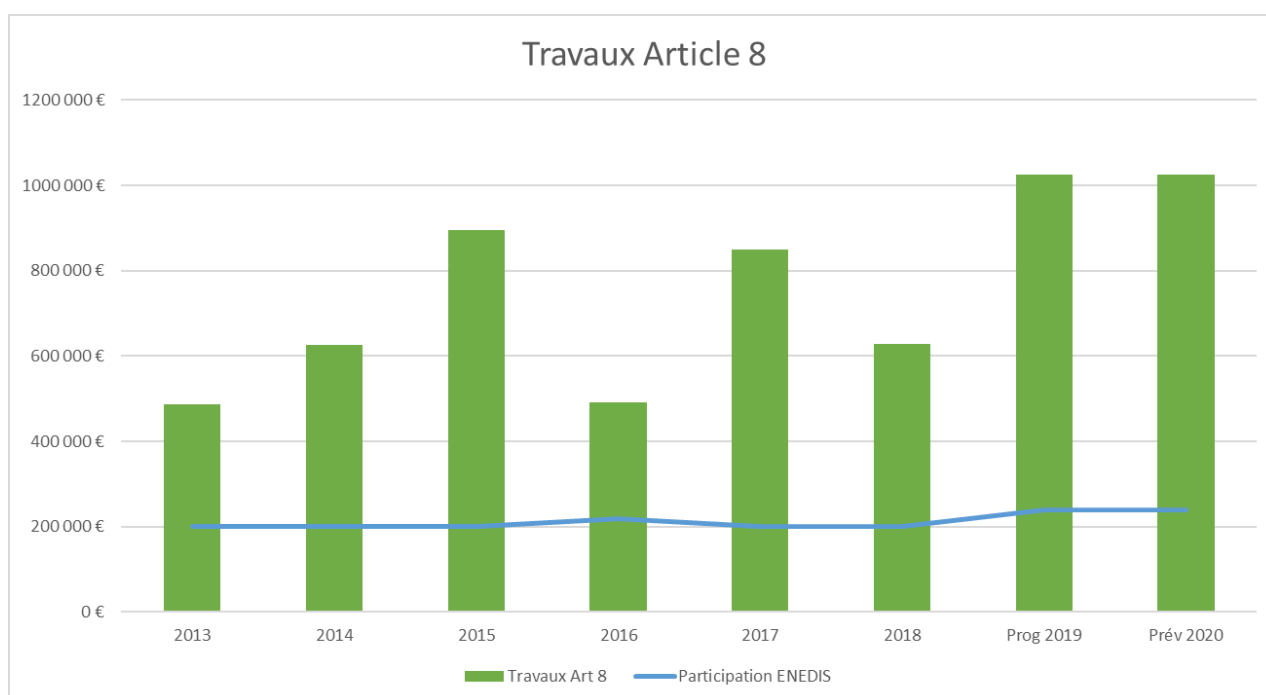
II) Orientations budgétaires 2021

A) Cotisations par habitant pour l'année 2021

1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde), il est proposé de revoir la cotisation à la hausse, de manière très légère.

En effet, sur les années 2014 à 2020, le SIECF a réalisé d'importants travaux sur le réseau dans le cadre de l'Article 8. Ces travaux ont été financés par une participation d'ENEDIS, une participation de la Commune et une participation du SIECF.

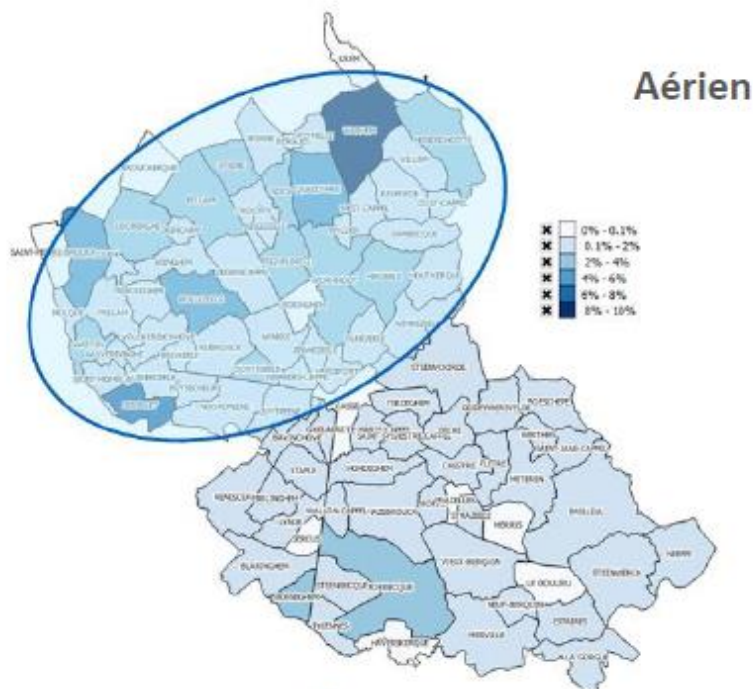


Concernant la participation d'ENEDIS, elle sera stable pour 2021 à savoir 240 000 € à condition que 50% des travaux concernent de la résorption de fils nus.

Concernant les participations communales, les participations communales pour 2021 ont été fixées par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2020..

Il est donc proposé de revoir le montant de cotisation électricité afin de maintenir le niveau d'investissement. En effet, au cours de l'année 2018, les services d'ENEDIS ont réalisé un diagnostic du réseau électrique en Flandre et notamment de sa vulnérabilité à l'aléa climatique (neige/ vent). Dans ce cadre et à l'unanimité, le Comité syndical a validé le 15 novembre 2018, comme priorité : la fiabilisation du réseau Basse Tension (BT) fils nus.

Depuis 2014, le SIECF s'efforce de réaliser un volume important de travaux BT comprenant de la résorption de fils nus. Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.



Dans cet objectif commun partagé avec ENEDIS, de qualité de la desserte électrique, il est proposé de fixer la cotisation à 3,60 €/hab pour 2021 (pour mémoire cotisation à 3,50€ en 2020), pour permettre de maintenir ce niveau d'investissement. En effet, le volume de travaux Article 8 envisagés pour l'année 2021 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à son montant 2020.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance, un total de 53 communes au 01/01/2021, il est proposé de maintenir la cotisation à 3.50€ / habitant (répartis en 3€ pour la maintenance et 0,50 € / habitant pour les travaux de cartographie). Il est précisé que les services du SIECF TE ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étalera sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le SIECF TE se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT)

Pour la compétence télécom numérique :

Pour la part numérique (96 communes adhérentes), il est proposé de ne pas lever de cotisation pour l'année 2021 en effet, **le programme prévisionnel est à ce jour, et sous réserves des évolutions de la population, entièrement financé.**

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de maintenir la cotisation à 1,50 € / hab pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux.

Concernant la compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 58 communes desservies), il est proposé de maintenir la cotisation à 0.60 € par habitant pour les

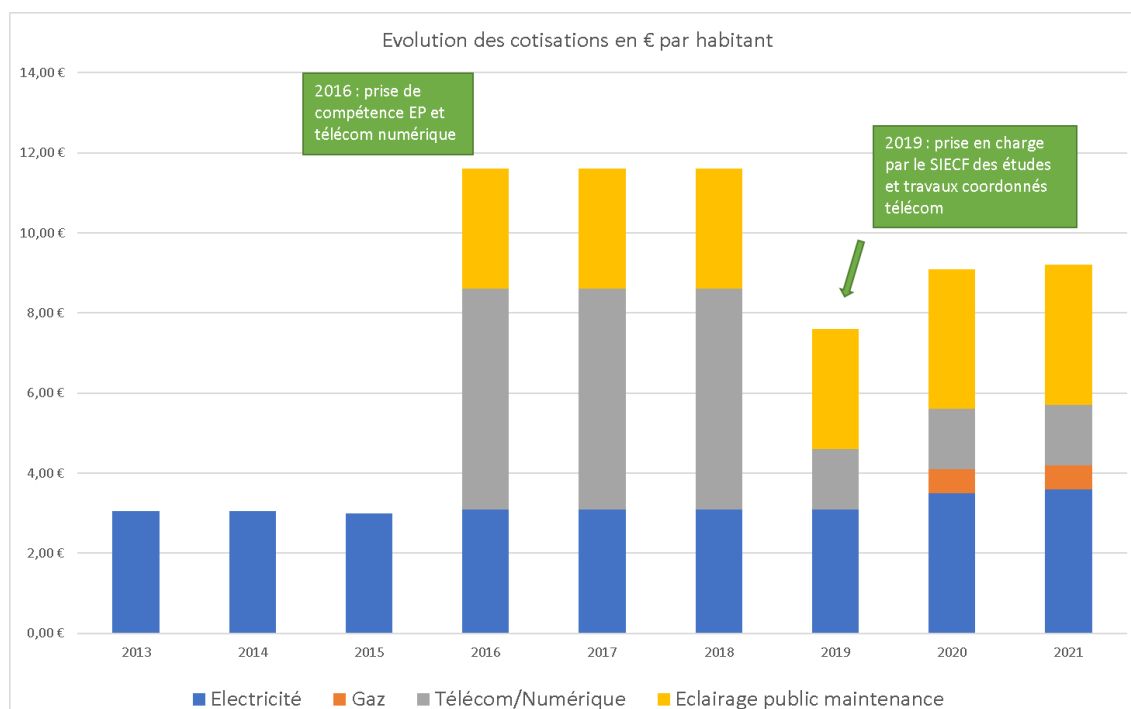
communes desservies au 1^{er} janvier 2021. Pour mémoire, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de maintenir la cotisation à 800€ par borne et par an pour la maintenance de 25 bornes IRVE (supervision, maintenance). Les bornes sur EP en expérimentation sont exemptées de cotisation pour 2021.

En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement. La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019), la redevance R1 gaz restera stable (la FNCCR a lancé des négociations sur l'élaboration d'un nouveau contrat de concession gaz, ces négociations sont toujours en cours actuellement).

Le SIECF s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue par le SIECF pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au SIECF depuis le 1^{er} janvier 2015.

Tableau de synthèse des cotisations :



2. Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2020, il est proposé 3 choix pour 2021 :

- la budgétisation via le budget communal 2021
- la fiscalisation au titre de l'année 2021
- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2021, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2021. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2021.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme en 2020, il est proposé 2 choix pour 2021 :

- la budgétisation via le budget communal 2021
- la fiscalisation au titre de l'année 2021

B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2021

Suite à la signature du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, le SIECF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre très important de travaux sont sollicités au titre de 2021.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le Comité syndical a fixé pour les travaux **d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés**, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération. En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE sans entrer dans le programme Art 8. Ce sera le cas pour les travaux à Bollezeele et Renescure.

C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2021

115 sont programmés pour 2021.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Dans le cadre du plan de relance financé par l'Etat, le SIECF TE est attributaire d'une subvention DSIL PLAN DE RELANCE pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 416 230 € pour un montant de travaux éligibles de 3 052 056 €HT, travaux débutés au dernier trimestre 2020 et se poursuivant en 2021.

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le cout restant étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le SIECF fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

En outre, les travaux seront valorisés en CEE.

D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) sera maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2021, un volet spécifique pour le soutien aux Energies renouvelables ENR (solaire) sera développé et renforcé avec le soutien financier du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Des demandes de subvention complémentaires seront adressés aux partenaires institutionnels du SIECF afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le SIECF continuera la valorisation des travaux en éclairage public et bâtiments publics en **CEE Certificats d'économie d'énergie** (dits classiques) et s'efforcera de s'inscrire dans le dispositif CEE Coup de pouce.

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de l'appel à pilotes ACTEE1. **Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 200 000 € pour la période 2020/21.**

En outre, le SIECF TE a déposé avec ses 2 partenaires (SE 60 et FDE 80) une réponse à l'appel à projet pilote ACTEE 2 SEQUOIA, en vue de faciliter et massifier la rénovation des écoles (volet énergie et qualité de l'air).

Le SIECF exerce depuis le 01/01/2018, la **compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques)**. **Les bornes sont désormais payantes depuis le mois d'Octobre 2020. Le SIECF TE percevra les premières recettes en 2021, recettes collectées sur le 4è trimestre 2020.**

En outre, le SIECF TE est lauréat d'un appel à projet du Département du Nord pour le déploiement de bornes IRVE sur les infrastructures d'Eclairage public. L'expérimentation se poursuivra en 2021.

E) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les orientations budgétaires contiennent :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Année	En euros
Réalisé 2017 (CA 2017)	3 779 775,61
Réalisé 2018 (CA 2018)	4 181 855,24
Réalisé 2019 (CA 2019)	4 571 139,84
Réalisé 2020 (au 2 décembre 2020)	2 959 316,45
Prévisionnel 2020 (au 31 décembre 2020)	4 200 000
Prévisionnel 2021	4 300 000

F) Evolution du besoin de financement annuel

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 prévoit également la présentation de:

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes

Année	BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) En euros
2017 Affectation du résultat 2017	1 216 763,35
2018 Affectation du résultat 2018	1 512 293,91
2019 Affectation du résultat 2019	341 010,53

III) Personnel du SIECF

A) Etat du personnel au 31/10/2020

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché principal	TC	1	Pourvu
Attaché	TC	1	Pourvu
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	Pourvu
Technicien	TC	1	Vacant
Agent de maîtrise	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Pourvu
Adjoint technique	TC	3	3 pourvus
Adjoint administratif	TC	1	Pourvu
Contrat d'apprentissage	TC	2	1 pourvu 1 vacant

Il est à noter, qu'au cours de l'année 2020, le SIECF a accueilli un jeune en contrat d'apprentissage.

Le SIECF souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

B) Impact de la crise sanitaire sur la gestion du personnel

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Le plan de continuité d'activité a été établi et mis à jour durant le premier confinement (mars à mai 2020).

Pour la période du 2nd confinement, l'organisation a permis de maintenir le volume de chantiers, les réunions de suivi de chantier ont été organisées sur le terrain en extérieur. Les réunions de travail ont été majoritairement organisées en visio-conférence, de même pour les réunions de Bureau et Comité (lorsque la situation sanitaire le nécessite).

IV) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1^{er} janvier 2013

Depuis 2013, aucun emprunt n'avait été contracté par le SIECF. Seuls, les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) sont en cours.

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2017 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.37 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public.

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000 € afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au SIECF TE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le SIECF TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.